

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BONJOUR

Par Profil supprimé Postée le 18/03/2011 13:55

J'étais un fumeur régulier, j'ai pas fumer depuis le 29 janvier 2011 et j'ai un test d'urine le 29 mars 2011 pour récupérer mon permis de conduire, est ce qu'il vont trouver quelque chose dans mes urine ??? merci :-)

Mise en ligne le 21/03/2011

Bonjour,

En premier lieu, le cadre légal stipule que lorsqu'on procède à un dépistage de stupéfiant, on doit vous en informer au préalable, ce dépistage ne peut pas être fait à votre insu. si tel est le cas, cela doit être stipulé sur votre convocation; dans le cas contraire, cela signifie que le laboratoire ou le médecin ne procédera pas à un dépistage.

Concernant le seuil de positivité de cannabis dans les urines, celui ci peut aller de 15 jours à 2 mois dans le cadre d'un usage régulier. Compte tenu du fait que vous ayez arrêté depuis le 29 janvier, on peut raisonnablement penser que vous serez probablement négatif le 29 mars prochain. Vous pouvez également nous appeler au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe de 8h à 2h) si vous voulez de plus amples précisions.

Cordialement.
